

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Adhésion au forum français pour la sécurité urbaine (FFSU)**

Séance du 24 mars 2022

Convocation du 18 mars 2022

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-huit mars se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, MM. Patrice Pattée, Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par M. Jean-Philippe Allardi,  
Mme Monique Pourcelot par Mme Chantal Brault,  
M. Théophile Touny par M. Philippe Tastes,  
Mme Sakina Bohu par M. Frédéric Guermann

Secrétaire de séance :

M. Numa Isnard

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 24 mars 2022

**OBJET : Adhésion au forum français pour la sécurité urbaine (FFSU)**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Pierre Riotton,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le forum français pour la sécurité urbaine (FFSU), créé en 1992, est une association de collectivités territoriales dédiée à la réflexion, à la coopération et au soutien des élus et de leurs équipes en matière de sécurité urbaine,

Considérant que le FFSU a pour objectif de promouvoir une vision équilibrée de la sécurité urbaine alliant prévention, sanction et cohésion sociale ; de soutenir les collectivités territoriales dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de leurs politiques locales de sécurité ; de renforcer le rôle des collectivités territoriales et des élus locaux au sein de la gouvernance nationale et européenne sur ces sujets,

Considérant que les objectifs précités du FFSU concordent avec les orientations et les attentes de la Ville dans le domaine de la sécurité et de la prévention de la délinquance,

Considérant que le FFSU sera une ressource pertinente pour la ville de Sceaux notamment pour l'élaboration, le suivi et l'animation de sa nouvelle stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance,

Considérant que l'adhésion annuelle, selon le barème fixé par le FFSU pour 2022, est de 1 464€ pour une ville dont la population est comprise entre 10 000 et 30 000 habitants,

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre : M. Xavier Tamby ; 1 abstention : M. Philippe Szykowski)

(M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard ne participent pas au vote)

APPROUVE l'adhésion de la ville de Sceaux au forum français pour la sécurité urbaine (FFSU).

DESIGNE M. Jean-Pierre Riotton en qualité de représentant titulaire et Mme Sabine Ngo Mahob en qualité de représentant suppléant du conseil municipal au sein de l'association.

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette adhésion.

AUTORISE le maire à faire procéder au règlement de la cotisation d'un montant de 1 464 € pour l'année 2022.

PRECISE que le montant de la cotisation correspondante sera imputé sur les crédits inscrits aux budgets des exercices concernés.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*Philippe Szykowski*